

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Centrale Nationale d'Approvisionnement en
Médicaments et Consommables Médicaux
Essentiels

Etablissement public à Caractère Technique
créé par Décret N° 2005/252 du 30 Juin 2005,
modifié et complété par Décret N° 2009/386 du 30
Novembre 2009 et du Décret N° 2018/501 du 20
Septembre 2018.
Tutelle Technique : Ministère de la Santé Publique

CENAME**REPUBLIC OF CAMEROON**

National Procurement Centre for Essential Drugs
and Medical Devices

Technical Public Institution created by
Decree N° 2005/252 of June 30th 2005 modified
and completed by Decree N° 2009/386 of
November 30th 2009 and Decree N° 2018/501 of
September 20th 2018.
Technical Guardianship: Ministry of Public Health

DECISION N° 0133 /2021/D/DG/DAPSP/SDAP/CEN/YDE

Portant attribution du Marché dans le cadre de l'Appel d'Offres International Ouvert
n° 001/AOIO/CENAME/CIPM/2020, lancé en procédure d'urgence, relatif à la fourniture des
médicaments Antirétroviraux (ARV) et Antipaludiques à la CENAME

Le Directeur Général de la CENAME

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le Décret n° 2018/501 du 20 septembre 2018 portant réorganisation de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;
- Vu le Décret n° 2009/386 du 30 septembre 2009 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2005/252 du 30 juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2020/554 du 11 septembre 2020 portant nomination du Directeur Général de la CENAME ;
- Vu l'Arrêté n° 0206/A/MINMAP du 13 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Etablissements Publics ;
- Vu le dossier d'Appel d'Offres International Ouvert n° 001/AOIO/CENAME/CIPM/2020, lancé en procédure d'urgence, relatif à la fourniture des médicaments Antirétroviraux (ARV) et Antipaludiques à la CENAME ;
- Vu la Correspondance n° 026/L/CENAME/CIPM/2020 du 16 décembre 2020 de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CENAME, portant propositions d'attribution ;
- Vu le Procès-verbal du 30 décembre 2020 de la séance de travail relative à la négociation des prix entre MACLEODS PHARMACEUTICALS et la CENAME.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré attributaire de l'Appel d'Offres International Ouvert n° 001/AOIO/CENAME/CIPM/2020 du 23 Octobre 2020, lancé en procédure d'urgence, relatif à la fourniture des médicaments Antirétroviraux (ARV) et Antipaludiques à la CENAME, le soumissionnaire ci-après désigné :

- **Lot 1 : Dolutégravir/Lamivudine/Ténofovir Disoproxil Fumarate 50+300+300mg, boîte de 30 comprimés, MACLEODS Pharmaceuticals LTD, pour un montant total toutes taxes comprises de 3 660 240 (Trois millions six cent soixante mille deux cent quarante) francs CFA ;**
- **Lot 3 : Ténofovir Disoproxil Fumarate/Lamivudine/Efavirenz 300+300+400mg, boîte de 30 comprimés, MACLEODS Pharmaceuticals LTD, pour un montant total toutes taxes comprises de 1 799 031 781 (Un milliard sept cent quatre vingt dix neuf millions trente un mille sept cent quatre vingt un) francs CFA ;**

- **Lot 5 : Artésunate-Amodiaquine 25mg + 67.5mg**, boîte de 3*25 comprimés, **MACLEODS Pharmaceuticals LTD**, pour un montant total toutes taxes comprises de **9 471 757** (Neuf millions quatre cent soixante onze mille sept cent cinquante sept) francs CFA ;
- **Lot 6 : Artésunate-Amodiaquine 50mg + 135mg**, boîte de 3*25 comprimés, **MACLEODS Pharmaceuticals LTD**, pour un montant total toutes taxes comprises de **21 805 735** (Vingt un millions huit cent cinq mille sept cent trente cinq) francs CFA ;
- **Lot 7 : Artésunate-Amodiaquine 100mg + 270mg**, boîte de 3*25 comprimés, **MACLEODS Pharmaceuticals LTD**, pour un montant total toutes taxes comprises de **25 287 634** (Vingt cinq millions deux cent quatre vingt sept mille six cent trente quatre) francs CFA ;
- **Lot 8 : Artésunate-Amodiaquine 100mg + 270mg**, boîte de 6*25 comprimés, **MACLEODS Pharmaceuticals LTD**, pour un montant total toutes taxes comprises de **100 111 108** (Cent millions cent onze mille cent huit) francs CFA.

La durée de livraison des fournitures est de soixante (60) jours à compter de la date de signature de l'Ordre de Service / Planning de livraison du Marché.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise ou son représentant dûment désigné est invité à se présenter à la Direction Générale de la CENAME pour l'établissement du projet de Marché correspondant.

Ampliations :

- ARMP
- CIPM/CENAME

Fait à Yaoundé, le **23 FEB 2021**

**Le Directeur Général,
Maître d'Ouvrage**



Dr. Vandi Deli